

Théories sur les enjeux systémiques du changement climatique

Paul Boccarda¹

La COP21 s'est ouverte en décembre à Paris. Malgré les enjeux, cette COP pourrait comme les précédentes n'accoucher que d'une souris. Pour autant, la portée systémique des transformations climatiques radicales combinée à la prise de conscience mondiale progressive de ces enjeux ouvre aujourd'hui des possibilités de rassemblement et de luttes sociales et politiques porteuses de transformations sociales.

Dès 1974, l'économiste William D. Nordhaus commence à évoquer la question du changement climatique liée à la concentration en CO₂ de l'atmosphère². Et en 1977, il examine la question de seuils d'émission de gaz à effets de serre à ne pas dépasser, en relation avec cette question cruciale du climat³.

En 1988, l'Organisation des Nations unies, alertée sur les dangers de l'évolution constatée, mettait en place un organisme, le GREC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, en anglais IPCC) pour rendre compte aux gouvernements de l'évolution du climat et suggérer les mesures qu'il convient de prendre pour y faire face. Il fournira une série de rapports au fil des années suivantes⁴.

En ce qui concerne les débats théoriques qui se sont développés depuis, on peut distinguer d'abord les questions de la nature des problèmes mondiaux et des objectifs généraux pour y répondre, ensuite les mesures d'intervention proposées et adoptées au plan international, ainsi que leurs critiques ; enfin des propositions de mesures alternatives radicales.

À propos de la nature des problèmes, après le rapport Brundtland de l'ONU en 1987, la Convention climat des Nations unies à Rio de Janeiro en 1992 considère qu'en raison des émissions de gaz à effet de serre provoquées par les activités humaines,

« sans changements radical de ses missions, l'humanité devra faire face à des conséquences climatiques graves », c'est-à-dire le réchauffement du globe et ses répercussions comme l'élévation de la mer (Laurence Tubiana et Hubert Kieken, « Climat : il est urgent d'agir ! », *Études*, juin 2007, in *Problèmes économiques*, septembre 2007, p. 3). Ces émissions de gaz se seraient développées depuis le début des années 1950.

Cependant, la concentration de CO₂ dans l'atmosphère se serait considérablement accrue après la révolution industrielle (*ibidem*, p. 4).

En ce qui concerne l'objectif général, malgré les discussions sur l'effet du gaz à effet de serre jusqu'à l'invocation du réchauffement naturel non provoqué par l'activité humaine et les théories dites climato-sceptiques, un consensus tend à s'établir sur la réduction nécessaire de ces gaz.

Le Conseil européen de mars 2007 propose précisément de limiter le réchauffement à +2 degrés Celsius, impliquant une division par trois ou quatre des émissions de gaz à effet de serre de 2007 à 2050 dans les pays de l'Union européenne et leur stabilisation dans les pays émergents (*ibidem*, p. 6). Cet objectif de hausse maximale de 2 °C de la température mondiale est reconnu par une centaine de chefs d'État et de gouvernement dans l'accord international de Copenhague de 2009 succédant à un sommet de l'ONU sur les changements climatiques. Déjà adopté en décembre 1997, le Protocole international de Kyoto avait engagé des pays industriels à réduire leurs émissions en 2012 d'au moins 5 % pour 6 gaz et aussi à financer des aides techniques et des mesures pour les pays en développement (*ibidem*, p. 8).

Dès 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) avance la notion de « développement durable » comme celui qui « répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des futures générations à répondre aux leurs » (CMED, *Notre avenir à tous*, rapport Brundtland, Ed. du Fleuve, 1988). Ce qui

1. Extraits de *Théories sur les crises*, 2^e vol, Delga, 2015.

2. W.D. Nordhaus, « Resources as a constraint on growth », *The American Economic Review*, volume 64, n° 2, 22-26, 1974.

3. W.D. Nordhaus, « Economic Growth and Climate, the Carbon Dioxide Problem », *The American Economic Review*, volume 67, n° 1, 341-46, 1977.

4. Cf. Michel Rogalski, « Le climat, une négociation carrefour », *Recherches Internationales*, n° 89, Janvier-mars 2011

reste plutôt imprécis, tout en soulignant le besoin de solidarité intergénérationnelle.

Cependant, un ensemble de mesures précises a pu être proposé au plan international. Nous reviendrons sur leur critique éventuelle et le besoin de radicalité efficace. Mais cela ne concernerait pas, selon nous, la prétendue radicalité simpliste d'une « décroissance globale », qui a pu être proposée par Nicolas Georgescu-Roegen dans *Demain la décroissance, Entreprise, écologie, économie*, Éditions Pierre-Marcel Favre, Paris, 1979, et par d'autres après lui. Si l'on peut retenir certains éléments localisés de décroissance, il s'agit bien plus des conditions d'un autre type de développement visant plusieurs secteurs d'activité, émancipés de la domination du capitalisme et des marchés.

Toutefois, si nous considérons maintenant les mesures dominantes systématiquement proposées, et même souvent mises en pratique, il faut voir qu'il s'agit de mesures s'appuyant sur les marchés, avec des corrections étatiques utilisant des instruments marchands et respectant la domination du système capitaliste, selon la théorie des externalités des décisions de marché et des réglementations publiques pour y répondre. (cf. Robert N. Stavins, « L'approche économique de l'environnement » extraits traduits de *Tackling the Critical Conundrum: How Do Business, Government and Media Balance the Competing Values of Economic Growth and a Healthy Environment*, Harvard University, 2004, in *Problèmes économiques*, novembre 2004).

Cela renvoie à la théorie de l'économiste britannique Arthur Cecil Pigou qui a publié en 1920 *The Economics of Welfare*, ouvrage dans lequel il traite des « externalités » qui représentent les impacts positifs ou négatifs qu'une activité économique peut avoir sur d'autres acteurs, sans que le prix en soit payé.

D'où il résulte le principe « pollueur payeur » où le prix à payer pour, dit-on, « corriger la... défaillance du marché » (Nicolas Stern, « Le réchauffement en péril, l'économie mondiale: le rapport Stern », *Problèmes économiques*, septembre 2007, p. 11).

Cela concerne principalement deux types de mesures organisées par les États et sur les marchés: les taxes et les marchés de droits à polluer.

Ils ont pu être ainsi présentés, du point de vue économique:

« Les émissions de GES [Gaz à effet de serre] constituent une externalité négative... dont les producteurs de GES n'assument pas le coût. La théorie économique propose plusieurs mécanismes pour les inciter à le faire.

Le contrôle par les prix consiste à instaurer une taxe par tonne émise, dont l'effet est d'augmenter le coût des émissions et donc, en principe, d'en réduire le volume [...].

Le contrôle par les volumes consiste à fixer un plafond d'émission... de combiner la fixation d'un plafond (cap) avec un système d'échange des quantités allouées (cap-and-trade) » (Philippe Roos, « Les marchés des droits à polluer », *Problèmes économiques*, juillet 2006, p. 21).

Pour le second type de mesures, il s'agit d'un « système qui alloue des quotas aux entreprises pour leurs

émissions de gaz à effet de serre », « autorisations » ou « plafond » par les gouvernements, et aussi dans le cadre d'accords intergouvernementaux, « quotas qu'elles peuvent s'échanger ».

L'échange de droits d'émission permet aux entreprises individuelles de produire un taux d'émission supérieur à leurs quotas à condition qu'elles trouvent une autre entreprise qui « produit des émissions inférieures aux quotas alloués et qui consent à lui transférer son « surplus » de quotas » (Commission européenne, « Marchés des droits à polluer: les propositions du Livre vert », *Problèmes économiques*, Avril, 2000, p. 17).

Pour un site participant à un système national « si son allocation initiale est insuffisante... il peut soit réduire ses émissions, soit acheter des droits [...] les pollueurs doivent acheter un permis (quota) à polluer... le prix du permis dépend de l'offre et de la demande de quotas... Le pollueur ayant fait l'effort [notamment technologique] de diminuer

Si l'on peut retenir certains éléments localisés de décroissance, il s'agit bien plus des conditions d'un autre type de développement visant plusieurs secteurs d'activité, émancipés de la domination du capitalisme et des marchés.

les quantités... émises peut revendre ses permis » (Philippe Roos, « Les marchés de droits à polluer », *article cité*, p. 22-23).

Sont aussi organisés des échanges internationaux et un marché international. Les vendeurs font des profits, et il peut y avoir la recherche de profits spéculatifs, comme il peut y avoir des prix devenus trop bas et non incitatifs.

Ainsi, Aurélien Bernier, dans *Le climat otage de la finance, Ou comment le marché boursicote avec les « droits à polluer »*, Mille et une Nuits, Arthème Fayard, août 2008, illustre le mécanisme non seulement de rentabilisation mais de spéculation à l'échelle internationale.

Il s'agit notamment du cas du groupe géant international de la chimie à base française Rhodia & C^o disposant de deux sites fortement émetteurs de gaz à effets de serre, l'un en Corée du Sud, l'autre au Brésil.

« En novembre 2005, le groupe annonce la rénovation de deux usines afin de traiter sa pollution et

de fortement diminuer les émissions de N₂O. En élaborant un plan de 14 millions d'euros d'investissement, Rhodia va générer 77 millions de crédits de tonnes équivalent CO₂ valorisables à hauteur de 200 millions d'euros par an [...]. Le titre progresse de 14 % dans l'heure qui suit l'annonce » (*Le climat otage de la finance*, ouvrage cité, p. 57).

Pour le premier type de mesure, la « taxe carbone », « il faudrait imputer le coût des dégradations futures provoquées par nos émissions, dans le prix des biens et services que nous produisons et consommons aujourd'hui » (Christian de Perthuis, « Le débat sur la taxe carbone », *Futuribles*, octobre 2009, reproduit dans *Problèmes économiques*, novembre 2009, p. 3).

Cette taxe s'articule aux marchés de permis d'émission. Aussi :

« les économistes ont abondamment disserté... en comparant les mérites respectifs de la taxe et des systèmes de marchés de permis d'émissions... souvent, leurs conclusions apparaissent incertaines » (*ibidem*, p. 3).

Au sujet de la taxe, dans le cas de la France, on a pu préciser :

« L'objectif de la contribution "climat et énergie"... est de s'attaquer aux émissions "diffuses", non couvertes par le système européen des quotas... elles résultent des transports, de l'usage des bâtiments des particuliers et des entreprises, de l'agriculture ainsi que de la production et de la transformation des déchets [...] la contribution... a ainsi vocation à provoquer des changements de comportement » (*ibidem*, p. 4).

Et encore :

« La question du taux de la contribution "climat et énergie" est évidemment stratégique : trop faible, un taux ne changerait pas les comportements ; trop élevé, il risquerait de heurter les acteurs en perturbant le fonctionnement de l'économie. Par ailleurs, il n'est pas souhaitable que le prix du CO₂, résultant de la contribution..., diffère durablement de celui qui s'établira sur le système européen d'échange de quotas » (*ibidem*, p. 5).

Il faudrait aussi considérer les réticences et les oppositions des États-Unis ainsi que les résistances des pays en développement et des pays émergents, face aux besoins que « la taxe carbone s'élargisse à la planète toute entière » (Conseil d'analyse économique, Rapport Roger Guesnerie, « Kyoto et l'économie de l'effet de serre », La Documentation Française, Paris, 2003, p. 81).

Cependant, ici encore, pour leur comportement sont décisives les règles de gestion des entreprises capitalistes qui ne sont pas du tout mises en cause. Ainsi, elles peuvent éventuellement arriver à majorer leurs prix pour répondre à la taxe, sans rien changer par leurs émissions de gaz, et en faisant porter le poids sur leurs acheteurs. Par ailleurs les experts reconnaissent l'influence des objectifs dits de compétitivité des entreprises et déjà leurs pressions à la baisse des taxes envisagées (Conseil d'Analyse Économique, Rapport Dominique Bureau et Michel Mougeot, *Politiques environnementales, fiscalité et compétitivité des entreprises*. La Documentation Française, Paris, 2004, p. 7).

En ce qui concerne la répercussion sur les prix, Katheline Schubert, dans *Pour la taxe carbone, la politique économique face à la menace climatique*, collection du Cepremap, Éditions Rue d'Ulm, Paris, 2009, p. 15, peut déclarer : « notre option préférée est de laisser les entreprises répercuter intégralement dans leurs prix le coût de la politique climatique et de redistribuer forfaitairement les recettes aux ménages qui paieront *in fine*, cette politique ».

D'un côté, les marchés de quotas, n'empêchent pas les pollutions qu'ils cherchent à réduire et même favorisent des jeux spéculatifs avec des réductions limitées. D'un autre côté, les taxes elles aussi peuvent être récupérées sans modifier fortement les pollutions. En outre, les investissements dans le développement des énergies renouvelables et des technologies dites propres sont limités par les opportunités de rentabilité économique dans ses secteurs dits du « business vert » (cf. « Le nouvel engouement des entreprises pour le "business vert" », extrait traduit de *The Economist*, in *Problèmes économiques*, septembre 2007, p. 20).

Accélération et limites des négociations internationales sur le climat en 2014-2015

En marge du sommet de l'APEC, forum de coopération économique de l'Asie-Pacifique, Chine et États-Unis se sont engagés par l'Accord sur le climat signé le 12 novembre 2014, à de nouvelles réductions d'émission pour Washington et à l'adoption pour la première fois pour la Chine d'un pic de ses émissions de gaz à effet de serre si possible avant 2030. Ces deux pays sont responsables de plus de 40 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Le sommet du G20 de Brisbane du 16 novembre a pris position sur le climat ; le climat figure dans le communiqué final des chefs d'État et de gouvernement. Les pays avancés et émergents qui composent le G20, 90 % de l'économie mondiale, ont apporté leur soutien au *Fonds vert* des Nations unies destiné à aider les pays pauvres à développer les énergies renouvelables et lutter contre les effets du réchauffement.

Après les contributions française et allemande, celle des États-Unis (3 milliards de dollars soit 2,4 milliards d'euros) et du Japon devraient lui assurer les 10 milliards dont il a besoin pour fonctionner.





À Lima, au Pérou, le 1^{er} décembre 2014, 195 délégations se sont retrouvées pour la 20^e conférence cadre des Nations unies pour le changement climatique (CCNUCC) et tenter de préparer un accord pour le sommet de Paris fin 2015. Déjà l'Union européenne s'était engagée à réduire de 4 % ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon de 2030 ensuite a eu lieu l'accord historique entre les États-Unis et la Chine. Puis est intervenue une première réunion de capitalisation d'un *Fonds vert* le 20 novembre 2014 à Berlin pour le climat qui s'élève actuellement à 10 milliards de dollars soit 8 milliards d'euros.

Au sommet de Lima, en décembre 2014, contrairement à Copenhague en 2009, plus aucun pays ne dit qu'il est trop tôt pour parvenir à un accord. L'accord mondial sur le climat pourrait être signé à Paris en décembre 2015 et s'appliquer en 2020. Il s'agirait de limiter la hausse moyenne des températures à 2° voire 1,5° d'ici la fin du siècle. Pour y parvenir, il faudra atteindre la neutralité climatique d'ici 2100, c'est-à-dire un niveau d'émissions de gaz à effet de serre nul. Cet objectif suppose d'inverser la courbe des émissions mondiales dans les dix années à venir et donc de briser rapidement une trajectoire qui selon le GIEC (groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat) conduit à une hausse des températures mondiales proche de 4 °C. En 2012, les émissions ont progressé de 2,2 %.

Il s'agirait de répartir le fardeau en prenant en compte la nouvelle géographie des émissions polluantes et donc que chacun soit sûr que l'effort soit équitablement réparti.

Auparavant à New York, en septembre 2014, cent vingt chefs d'État avaient exprimé leur volonté politique et les engagements des trois blocs, Europe, États-Unis, Chine, qui à eux seuls sont à l'origine de plus de 50 % des émissions mondiales. Le Sommet de Lima avec ses avancées très limitées conditionne la réussite du Sommet de Paris, il reste un an pour négocier, montre Theresa Ribera, directrice de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI). Cela concerne les pays industrialisés, ainsi que les pays en développement qui peuvent adjoindre des objectifs d'adaptation au changement climatique et de financement. Cela impliquera la création d'un mécanisme d'évaluation. Une première version d'un texte était sur la table mais n'avait aucun statut.

Les pays industrialisés devront clarifier la façon dont ils comptent parvenir à 100 milliards de dollars par an d'aide aux pays en développement

promis à Copenhague d'ici 2020. La Chine et le Brésil ont jugé insuffisant l'effort annoncé pour le Fonds vert sur le climat. Une marche des peuples le 10 décembre avant Lima tente de faire pression sur les gouvernements.

À Lima, le porte-parole du groupe des pays africains a déclaré: « Nous demandons que les contributions avancées par les pays s'attachent tout autant au niveau d'atténuation des gaz à effets de serre qu'à l'aide à l'adaptation et au financement... des renforts technologiques... Rien de tout cela ne figure clairement dans ce texte. »

L'Afrique et la très large majorité des autres pays du Sud ont refusé de soutenir la motion de compromis que souhaitaient voir adoptée les pays du Nord y compris les États-Unis. Au sommet de Lima s'est exprimée une division en deux.

Le sommet de Paris fin 2015 devrait aboutir à un accord qui prendrait le relais, à partir de 2020, de l'actuel protocole de Kyoto. Il serait le premier accord sur le climat à inclure l'ensemble des pays du monde, y compris les États-Unis et la Chine qui jusque-là n'avaient jamais rien signé tandis qu'ils cumulaient 45 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Les pays en développement, qui représentent plus de 40 % des émissions de la planète, sont aujourd'hui appelés à faire des efforts. Le problème, c'est que l'Afrique n'a pas les moyens de le faire et d'opter pour des énergies renouvelables plutôt que pour du charbon. Ils ont exigé des financements, de l'aide à l'adaptation, des compensations de pertes ou de transferts technologiques. Ainsi lutter contre les changements climatiques à l'échelle de la planète passe par une aide financière accrue pour le développement des pays pauvres. Florent Baarsch, l'un des auteurs principaux du rapport sur l'écart d'adaptation publié en décembre 2014 par le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) avance de nouvelles estimations concernant les coûts de l'adaptation. En 2010, un rapport de la Banque mondiale les avait estimés entre 70 et 100 milliards par an d'ici 2050. Plusieurs économistes, dont Martin Parry, les estimaient de 2 à 5 fois inférieures aux besoins réels. Ceux-ci peuvent être compris entre 140 et 300 milliards par an d'ici 2030 et 280 à 300 milliards de dollars d'ici 2050. Comme le souligne Florent Baarsch, dans un entretien à *l'Humanité* du 15 décembre 2014: « Il y a une différence énorme entre un scénario de réchauffement sous la barre des 2 °C et un scénario à 4 °C. Dans le second cas, le coût devrait doubler d'ici 2050 et croître ensuite de façon

presque exponentielle. Plus on réduit les émissions, moins on aura besoin d'adaptation. À l'inverse, un scénario à 4 °C nous engage dans une trajectoire économique quasiment ingérable ». Il montre aussi que « moins on permettra aux pays vulnérables de s'adapter, moins ils auront la capacité de se développer ». Sans actions à grande échelle, il est très improbable que leur PIB, leur niveau d'accès à la santé ou à l'éducation restent stables et ajoute-t-il « On risque même de s'acheminer vers une décroissance tant en termes de développement économique qu'humain des pays en développement ». Et il souligne l'importance d'un financement conséquent pour l'atténuation. Il rappelle que les pays industrialisés sont passés du bois au charbon puis aux énergies renouvelables. Selon lui, les pays en développement eux doivent pouvoir passer du four aux bois aux renouvelables. Cependant à Genève, le 13 février 2015, la première session préparatoire à la conférence mondiale sur le climat, qui doit se tenir à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015, s'est achevée finalement sur un accord entre les 195 pays liés par la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Un long texte a été adopté qui servira de base aux négociations climatiques destinées à contenir le réchauffement climatique à +2 °C. Certes tout n'est pas réglé et des étapes intermédiaires seront nécessaires. Reste notamment l'épineuse question de la répartition des efforts entre pays développés et pays en développement, en particulier ces derniers continuent à réclamer une aide à l'adaptation.

Les enjeux de la COP 21 Paris climat fin 2015, conférence mondiale sur les grands enjeux climatiques

Il s'agit de la 21^e réunion des États qui ont signé la convention climat de Rio en 1992, à partir de laquelle s'est mis en place un processus multilatéral pour faire face collectivement au réchauffement climatique et tenter de mettre en œuvre des politiques globales. Ces négociations ont été scandées par des moments importants comme, par exemple, le protocole de Kyoto signé en 1997 qui a été le premier à assigner des objectifs de réduction chiffrés pour les pays développés. Une deuxième phase d'engagements se dessine. Certains pays se retirent, d'autres pays comme la Chine et l'Inde n'étaient pas inclus dans ce protocole alors qu'ils sont de très gros émetteurs de pollution. La conférence de Paris vise à conclure un nouveau traité qui à la fois prendrait le relais du protocole de Kyoto et inclurait ces nouveaux pays. Il y a aussi au programme de ce sommet des volets concernant l'adaptation au réchauffement climatique, les aides à apporter aux pays qui en subissent ou vont en subir à court et moyen terme les conséquences néfastes. Les travaux du GIEC prévoient un réchauffement qui représente le même écart de température qu'entre l'ère glaciaire et notre époque... La montée du niveau des océans rendrait inhabitables un nombre de plus en plus important de régions du monde, souvent déjà très accablées par la pauvreté. (Cf. *Humanité des débats* vendredi 24, samedi 25 et dimanche 26 avril 2015, entretien avec Stephan Aykut, sociologue, spécialiste des politiques de l'énergie, EHESS). Il convient de souligner l'importance de l'ouvrage de Stefan C.

Aykut, Amy Dahan, *Gouverner le climat? 20ans de négociations internationales*, Presses de Sciences Po, Paris, 2015. Il cherche à appréhender la question du climat dans l'ensemble de ses facettes. Les éléments de diagnostic scientifique sont exposés et sont loin d'être rassurants, notamment l'irréversibilité du changement climatique aux échelles humaines et l'élévation du niveau de la mer. Considérons ses principaux apports.

L'historique des négociations climatiques internationales

L'ouvrage rappelle les différentes étapes de l'histoire des négociations climatiques: création du GIEC en 1988, réunion de Rio en 1992 puis lancement de la Convention-cadre Des Nations unies sur les changements climatiques, signature du protocole de Kyoto en 1997 pour une entrée en vigueur en 2005. Il décrit l'apparition de concepts qui ont progressivement servi à définir un cadre de négociations commun sur le climat, et l'élaboration d'une approche qui repose sur la prise en compte de la diversité des situations et des responsabilités des pays. Il expose la définition de trois grands principes structurants pour organiser la lutte contre le réchauffement climatique (principe de précaution, principe de responsabilité commune mais différenciée, droit au développement) et l'élaboration d'une approche globale, « *top down* » et de partage du fardeau entre les pays. Il montre le rôle central que prend peu à peu le principe de l'adaptation pour tenir compte du caractère irréversible du réchauffement climatique, définir des stratégies pour y faire face et rentrer concrètement dans les propositions relatives au développement des pays du Sud.

Les polarisations géopolitiques

Le rappel des caractéristiques de la négociation et de leur historique éclaire sur un jeu d'acteurs où le retrait américain du protocole de Kyoto en 2001 a permis à l'Europe de prendre un leadership politique trop rare. Lenteur des discussions, architecture complexe, procédures et difficultés de la gouvernance climatique sont bien décrites.

Le retour sur l'échec de Copenhague permet de qualifier une forme de « schisme avec le réel » des négociations climatiques.

La construction de positions de négociation par les différents groupes d'États ne se concentre sur le climat qu'en apparence. D'autres critères ou angles d'approche sont en arrière-plan et impliquent un décryptage spécifique. Ce sont pour Amy Dahan et Stefan Aykut, les questions de politique intérieure qui sont de fait déterminantes.

À l'opposé de la défense du modèle économique dominant

Les auteurs considèrent que le sujet du climat doit être envisagé en relation avec d'autres préoccupations: maintien du modèle de croissance économique, souveraineté nationale, *leadership* sur le Sud, positions acquises de certaines entreprises et de certains secteurs de l'industrie ou de l'agriculture. En 2009 dans la capitale danoise, entre la position globalisante et « *top down* » de l'Europe insistant sur

la limite du +2 °C, le refus du concept d'économie verte par les pays en développement, et le souci des États-Unis de ne pas entrer dans une logique contraignante, l'analyse rétrospective laisse peu de doutes sur le fait que la négociation ne pouvait aller plus loin. En revanche, la présence très importante des ONG, l'importance du « off » avec une présence forte des Américains, a été une étape importante de structuration d'une forme de ce qui est considéré comme une société climatique internationale. Cela pèse lors de la COP21 à Paris.

L'analyse de la position américaine contradictoire

À propos de la géopolitique du climat, les auteurs consacrent un long chapitre à l'analyse de la position américaine. Ils rappellent qu'elle a toujours été marquée par une vraie ambivalence. Les universitaires américains ont en effet joué un rôle majeur dans l'expertise et l'alerte sur le réchauffement climatique dès les années 1970, sans que ce pays souhaite s'engager dans un accord contraignant ensuite. La place jouée par la question de l'approvisionnement énergétique et le coût des hydrocarbures au niveau mondial, comme la volonté de ne pas renoncer à un modèle économique fondé sur la croissance apparaissent comme des éléments d'explication centraux de la position américaine. La montée du climato-scepticisme dans les années 2000 est liée à l'influence des milieux conservateurs et à certains intérêts économiques puissants. Mais depuis la catastrophe de Katrina en 2006, le documentaire d'Al Gore « *An inconvenient truth* » en 2007 et l'élection de Barack Obama – même si l'échec de Copenhague reste vivace – la position américaine a évolué. Si plusieurs initiatives fédérales n'ont pas abouti, un nombre croissant d'États mènent des politiques actives de réduction des émissions (États du Nord, Est, et surtout Californie), l'essor des gaz de schiste a affaibli le *lobby* du charbon, enfin l'opinion publique américaine semble de nouveau sensible à la nécessité de politiques ambitieuses.

Le cas de la Chine

Plus gros émetteur de gaz à effet de serre au niveau mondial par an, depuis 2007, elle est l'un des acteurs majeurs de la géopolitique du carbone. Mais 2007 est aussi l'année où ce pays a adopté son premier plan climat national. Sans renoncer à un modèle de développement fondé sur la croissance et l'urbanisation, la Chine vit des tensions internes croissantes dues notamment à la montée de pollutions industrielles massives dont les conséquences sur la santé et la qualité de vie des populations semblent dramatiques. En ce sens, les questions écologiques rejoignent la montée d'une interpellation démocratique. Alors que son pays est devenu une grande puissance économique et diplomatique de premier plan, le gouvernement chinois doit gérer sa dépendance énergétique et s'engager dans la transition, et envisager les réponses à certaines aspirations légitimes en termes d'espérance de vie et d'avenir des générations futures. Soucieuse de préserver son influence auprès des pays en développement, la Chine pourrait se positionner en puissance responsable.

Le cas du Brésil et de l'Inde, des puissants émergents

La position de ces deux pays au rôle majeur au sein des émergents, est marquée aujourd'hui par des contradictions. L'Inde aurait traditionnellement mis l'accent avec une grande fermeté sur les enjeux éthiques et la place centrale à donner au concept d'équité entre le Nord et le Sud pour avancer dans la négociation. Elle tiendrait cette position dans les échéances à venir.

Mais sa position pourrait être fragilisée par ses difficultés pour mettre en place des politiques climatiques du fait de la faiblesse de son État et de ses infrastructures, et d'un manque de moyens propres.

Le Brésil, pour sa part, s'est montré actif dans les négociations, prenant des engagements contraignants pour lutter contre la déforestation en Amazonie. Soucieux de sa souveraineté, il est cependant réticent aux vérifications internationales. Si la déforestation continue d'être stoppée, il pourrait avoir réduit ses émissions de 6 à 10 % entre 2005 et 2020. Mais celles-ci repartiront à la hausse entre 2020 et 2030 si d'autres secteurs ne sont pas englobés dans des politiques volontaristes. La position de ces deux États apparaît plus complexe à gérer sur le long terme que celle de la Chine.

L'Europe, une tentative de *leadership* remise en cause

Celle-ci, après avoir tenté d'assumer un *leadership* international grâce à l'effacement américain sur cette question du climat, se trouve aujourd'hui dans une situation incertaine. L'approche globale et contraignante qu'elle avait portée depuis Rio jusqu'à Copenhague n'a pas convaincu les pays en développement. Aujourd'hui le retour des États-Unis dans la négociation et la montée en puissance de la Chine, marqués notamment par la signature d'un accord bilatéral entre les deux États en novembre 2014, obligent l'Europe à redevenir force de propositions si elle veut conserver un rôle moteur. Or, sur le front du climat, sa situation est complexe, influencée par une forme de retour à des politiques nationales au détriment d'un projet énergétique commun.

L'Europe a abandonné le projet d'une écotaxe européenne et glissé vers une conception plus libérale reconnaissant l'importance de l'adaptation, adoptant la stratégie du marché et de la modernisation écologique, plutôt qu'une stratégie volontariste de réduction des émissions. L'exemple des situations respectives de la France, de l'Allemagne et de la Pologne montre pourquoi définir aujourd'hui une feuille de route commune des États membres est difficile. L'Allemagne a décidé de renoncer au nucléaire pour développer les énergies renouvelables, la France en pleine discussion sur la transition énergétique n'a pas encore réduit la part du nucléaire, et la Pologne est à la fois première productrice et première consommatrice de charbon de l'Union européenne. L'Europe saura-t-elle surmonter ses incertitudes internes pour être un médiateur entre le Nord et le Sud, et mettre sur les rails un scénario de limitation de réchauffement à 2 °C, en accord avec les analyses du GIEC? Elle devra pour cela tenir compte du souci des pays de privilégier une méthode *bottom up* reposant sur la

définition d'objectifs nationaux compatibles avec leurs priorités de développement économique.

Le climat : pour un nouvel ordre de gouvernance

Les deux auteurs avancent des propositions détaillées pour un autre ordre de gouvernance.

Leur approche consiste à désenclaver le climat et à faire apparaître les enjeux politiques économiques et sociaux sous-jacents aux négociations climatiques. La « grande transformation écologique » ne peut être menée en catimini. Il faut afficher au grand jour les liens entre le réchauffement climatique et le modèle de développement actuel lié à la croissance, pour donner à la question climatique sa portée réelle. « Le changement climatique n'est pas une catastrophe du futur – hypothétique et apocalyptique – mais doit être compris comme une dégradation déjà en cours, une menace qui nous force à tout repenser. »

La convergence des agendas internationaux énergétique, commercial et du développement

Il s'agit par exemple d'empêcher la schizophrénie politique actuelle où des instances comme le G8 ou le G20 prennent des décisions ayant des conséquences contraires aux exigences de cohérence des politiques climatiques. Ce sont en effet à la fois les règles du commerce mondial, le fonctionnement du système énergétique international et le mode de développement actuel qui conduisent au réchauffement. Le désenclavement doit s'accompagner d'un changement d'échelle, en passant de l'approche « *top down* » à une conception qui donne toute sa place au « *bottom up* », c'est-à-dire à la mise en place de plans climatiques au niveau des États, des pays membres, des provinces ou des villes. La nécessité d'un mouvement global du bas vers le haut qui atteigne le niveau d'institutionnalisation et d'efficacité environnementale suffisant se fait de plus en plus urgente. Il convient également de « matérialiser l'économie » c'est-à-dire d'échapper à une vision néo-classique où le marché peut tout résoudre pour faire apparaître les conséquences concrètes de la dégradation climatique. Cela implique en amont de revenir sur certains impensés en rendant par exemple beaucoup plus visible pour le grand public le sujet de l'énergie et l'organisation concrète de sa production et de sa distribution (Cf. Timothy Mitchell, auteur de *Carbon Democracy. Le pouvoir politique à l'ère du pétrole*, Paris, La Découverte, 2013), en dévoilant comment les gouvernements préservent les intérêts de certains agents économiques ou refusent de fait de penser les conséquences à moyen terme de l'extraction des énergies fossiles. Cette matérialisation de l'économie devrait déboucher selon les auteurs sur une « finance carbone » permettant de donner toute leur ampleur à des investissements ciblés qui aligneraient objectifs du développement et objectifs du climat. Ces différentes propositions de transformation de la gouvernance esquissent les contours d'un nouveau système de pensée dont les valeurs, les usages et les instruments permettraient enfin de donner à l'objectif de maîtrise du réchauffement

climatique la portée anthropologique, écologique, démocratique et sociale qui est la sienne.

La création d'une conscience politique climatique pour combler le schisme avec le réel ?

L'ouvrage d'Amy Dahan et Stefan Aykut permettrait donc à chacun de s'informer en profondeur sur les différents travaux disponibles sur le climat, de comprendre les processus de négociation et le jeu d'acteurs complexe qui les accompagne. C'est peut-être sur la question du « schisme avec le réel » que les auteurs auraient pu pousser encore leurs analyses. Pour eux, ce schisme trouve sa source dans le décalage entre la complexité des mécanismes de négociation et des résultats aléatoires, dépendants des intérêts nationaux, qui n'entretiennent qu'un rapport finalement assez limité avec les nécessités de l'action et l'ampleur des changements économiques et sociaux nécessaires. Plusieurs questions se posent alors. D'abord celle de la définition d'une responsabilité politique et éthique pour faire face à l'urgence climatique, position que le cadre actuel ne permet pas d'atteindre. Mais cela aurait mérité des propositions précises. Les auteurs montrent bien par ailleurs que, en Chine ou aux États-Unis, l'évolution de la position des États tient directement à l'émergence de préoccupations climatiques venues de la société. Les États dans leur forme actuelle seraient incapables de représenter cette responsabilité éthique et politique sans pression venue des sociétés. Celles-ci apparaissent comme des acteurs politiques prometteurs pour l'émergence de cette conscience politique climatique. Comment alors encourager l'émergence de ces mouvements sociaux dans des cadres nationaux, viser des effets de réseau, une globalisation et l'émergence d'une forme de société internationale? Ce serait l'une des perspectives que l'on pourrait souhaiter ouvrir. (Analyse d'après le compte rendu de lecture réalisé par Lucile Schmid). Par ailleurs, selon Almir Narayamoga Surui, prix des Droits de l'homme en 2008 et auteur avec Corinne Sombrun de *Sauver la planète, le message d'un chef indien* : « le changement climatique tout comme les problèmes de pollution et de biodiversité sont très importants et bien présents dans nos vies ». « Si la forêt amazonienne disparaît, le monde entier en sera aussi affecté, car cela aura un impact sur le réchauffement climatique ». Ainsi André Stanguennec auteur de *L'Humanisation de la nature, les épreuves de l'univers*, éditions MSH, 2015, salue cette démarche qui reconnaît pleinement l'altérité occidentale et, qui conscient des limites qu'elle présente, réussit à trouver des modes de fonctionnement adaptés sans perdre de vue son but qu'est la préservation de la forêt. Il s'agit de ne pas se limiter à « des discours juxtaposés, qui aboutissent au mieux à des compromis minimaux ». . . Et d'aboutir à un travail « commun et concret en matière de sauvegarde de notre planète ». (Cf. Table ronde *in l'Humanité* 24-25-26 avril 2015).

L'exigence de progrès véritablement radicaux

Il faut prendre en considération les exigences, aussi bien des coopérations technologiques voire les aides

financières, ainsi que des besoins de développement des pays en développement et des pays émergents.

La solution radicale principale consisterait donc à instaurer de nouvelles règles publiques pour les entreprises et les particuliers, émancipées de la domination du capitalisme, et des moyens matériels, d'autres modes de vie, avec d'autres critères de gestion des entreprises et des services publics. Cela passerait par des services publics de l'écologie pour exiger et impulser d'autres types de techniques de production et de consommation comme dans l'énergie, les transports, le logement avec aussi des avancées du secteur public dans ces domaines, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, conformément à des objectifs souhaitables et réalisables.

Cela irait jusqu'à une stimulation efficace de progressions vers une économie dite circulaire ou de recyclages systématiques des déchets⁵. (Voir, dans le cadre du système capitaliste existant, par exemple, Jean-Claude Lévy, *L'économie circulaire : l'urgence climatique*, Presses de l'École nationale des Ponts et Chaussées, Paris, 2010. Voir encore sur les « recyclages des déchets et rejets des productions » Paul Boccard, *la Crise systémique. Europe et Monde. Quelles réponses ?* Le Temps des Cerises, Paris, 2011, p. 55).

Cela s'articulerait à d'autres interventions publiques et à des avancées du secteur public dans des domaines concernant l'environnement comme l'eau potable, l'alimentation et l'agriculture, les ressources minérales, les déchets, l'urbanisation, les rapports ville et campagne. Et toutes ces interventions du local au national, à l'international et au mondial, convergeraient sur des maîtrises écologiques internationales en coopération avec des entreprises notamment multinationales et vers l'instauration de biens publics

communs de l'humanité concernant l'écologie et tous les domaines environnementaux connexes concernés.

Cela s'appuierait sur une vision systémique touchant non seulement les limites des ressources terrestres, les limites de toutes les pollutions devenues intolérables sur le globe, mais aussi les potentiels de révolution des technologies de production et de consommation ou encore les nouveaux domaines environnementaux pour la vie humaine depuis la profondeur des océans, les bio-technologies, les nanotechnologies jusqu'à l'espace.

La portée systémique radicale des transformations climatiques et de son potentiel de rassemblement des luttes sociales et politiques est ainsi soulignée par Naomi Klein dans *La Stratégie du choc : la montée d'un capitalisme du désastre*. (2007), édition française, Actes Sud, 2008, voir aussi, en français, *Tout peut changer. Capitalisme et changement climatique*, Actes Sud, 2015. En outre dans un entretien à *Télérama* 3400 du 11/03/2015, elle peut souligner :

« Les gens qui travaillent sur le changement climatique n'interagissent pas assez avec ceux qui luttent pour un meilleur partage des biens communs ou contre l'austérité, alors qu'il est évident que l'on parle d'une seule et même chose ». Elle précise : « Que nous dit le changement climatique ? Que notre système extractiviste, c'est-à-dire basé sur l'extraction intensive de nos ressources naturelles, qui repose sur une croissance illimitée, une logique hyper compétitive et concentre le pouvoir dans les mains de moins de un pour cent de la population, a échoué. Ramener nos émissions de gaz à effet de serre aux niveaux recommandés par les climatologues implique une transformation économique radicale. C'est aussi une formidable occasion de changer car, avec ou sans réchauffement climatique, notre système ne fonctionne pas pour la majorité de la population. Le principal obstacle n'est pas qu'il soit trop tard ou que nous ignorions quoi faire. Nous avons juste assez de temps pour agir, et nous ne manquons pas de technologies « propres » ni d'une vision du monde capable de rivaliser avec le modèle actuel ; un système économique plus juste, qui comble le fossé entre riches et pauvres, et redynamise la démocratie à partir de la base. Mais si la justice climatique l'emporte, le prix à payer pour nos élites sera réel. Je pense au manque à gagner du carbone non exploité par les industriels, mais aussi aux réglementations, impôts, investissements publics et programmes sociaux nécessaires pour accomplir ce changement. »

Enfin, elle insiste sur la portée politique de l'enjeu, en ces termes : « cette crise, qui nous place devant une échéance inéluctable, peut pousser tous les mouvements sociaux à se rassembler »⁶. ■■■

5. Voir, dans le cadre du système capitaliste existant, par exemple, Jean-Claude Lévy, *L'économie circulaire : l'urgence climatique*, Presses de l'École nationale des Ponts et Chaussées, Paris, 2010. Voir encore sur les « recyclages des déchets et rejets des productions » Paul Boccard, *la Crise systémique. Europe et Monde. Quelles réponses ?* Le Temps des Cerises, Paris, 2011, p.55.

6. Pour une analyse théorique fondamentale, cf. Frédéric Boccard, « Économie et Écologie où en est-on ? », *La Pensée* juillet-septembre 2010, ainsi que, *La Pensée*, janvier-février-mars 2011 « Pour une vraie alternative » n°365.

Historique des accords internationaux
Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique : CCNUCC
Sommet de la terre, Rio de Janeiro, 1992
Protocole de Kyoto 1997, entré en vigueur en 2005, pas ratifié par les États-Unis, concerne seulement les pays riches, seul accord international contraignant les pays riches à réduire émissions de gaz à effet de serre
COP conférence des parties : Berlin, 1995, COP1 cadre multilatéral des négociations sur le climat
Bali, 2007, COP 13
Poznan, 2008, COP 14
Copenhague, 2009, COP 15
Cancun 2010, COP 16
Durban, 2011, COP 17
Doha, 2012, COP 18
Varsovie, 2013, COP 19
Lima, 2014, COP 20
Paris fin 2015, COP 21